



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

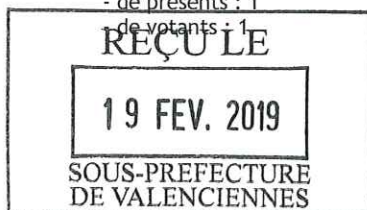
2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 06 février 2019

Date de convocation :
Le 25 janvier 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 16
- de présents : 6
- de votants : 7

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1



N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/001/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Fixation des effectifs
du personnel.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le 06 février à dix heures trente, le
Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la
convocation qui a été faite le vingt-cinq janvier 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée
STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Grégory LELONG ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires
(02) : M. Marc POSAK ; Mme Monique DESSENIS ;

Étaient absents, excusés (10) :
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-
Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ;
M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno
FONTAINE donne pouvoir à M. Marc POSAK ; M. Vincent DOCHEZ
excusé ; M. Vincent HADOT donne pouvoir à Mme Elisabeth
GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-4 à
L.133-10 du Code du Tourisme ;

Vu le Code du Tourisme et notamment son article R133-10 ;

Vu le Décret 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de
Tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition
statutaire, précisant que les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité
ou de l'établissement ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la Convention Collective en date du 20 décembre 2002,
applicable aux personnels et employeurs des organismes de
tourisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes
Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la
création d'un office de tourisme constitué sous forme
d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

(ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC « Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole » approuvé par le Comité de Direction du 15 juin 2012, et notamment ses articles 4, 7 et 12 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération N°003/18 prise par le Comité de Direction en sa séance du 06 février 2018 ;

Suite à l'évolution des missions de l'Office de Tourisme confiées par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, il convient de fixer les nouveaux effectifs du personnel, selon la grille de qualification des emplois de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme N° 3175, et comme suit ;

Les effectifs de Valenciennes Tourisme et Congrès sont :
**Quatre cadres ; Cinq techniciens ; Huit agents ;
Dix intervenants extérieurs (guides).**

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 06 Février 2019,

- De fixer les effectifs de l'Office de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à compter du 1er Mars 2019, à 18 Salariés (15,33 ETP) et 10 intervenants extérieurs (cf: tableau joint).

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

FIXE :

Les effectifs de l'Office de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à compter du 1er Mars 2019, à 18 Salariés (15,33 ETP) et 10 intervenants extérieurs.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes,
le 06 février 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

